

suyer une défaite en Chambre en vertu du nombre écrasant de la majorité gouvernementale.

Je ne voudrais, cependant, pas laisser passer l'occasion pour reconnaître l'importance qu'attachait à cet amendement certains sénateurs du côté du gouvernement, à savoir, le sénateur Simard et le sénateur Bélisle, entre autres.

Ils sont comme plusieurs d'entre nous de ce côté de la Chambre, membres d'une communauté linguistique au Canada qui s'appelle péjorativement la minorité linguistique. Cependant, ils se considèrent, eux comme moi, bon Canadiens, Canadiens parlant la langue française.

Je pense, qu'eux comme moi, ne sont pas prêts à dire que la bataille est finie et qu'automatiquement la guerre est finie. Non, la guerre n'est pas finie. Nous allons continuer à nous lever en Chambre. Nous allons continuer à apporter des arguments fondés, des arguments motivés pour démontrer que nos revendications linguistiques sont fondées non pas sur l'arbitraire, non pas sur l'arbitraire du gouvernement du jour, non pas sur l'arbitraire d'une lettre ministérielle, non pas sur l'arbitraire d'une décision d'un titulaire d'un ministère qui peut disparaître demain et la décision avec lui. Ce n'est pas une façon dans notre système parlementaire démocratique de construire des lois et de cimenter des acquis parce que si nous laissons faire les choses, les canadiens parlant français qui ne vivent pas au Québec, verront d'autres droits graduellement s'éroder et prendre le cours du fleuve historique pour devenir des sédiments qui intéresseront des chercheurs futurs dans des générations à venir.

Je ne suis pas prêt à laisser s'effriter ainsi des droits pour lesquels on se bat aussi longtemps que le Québec pour sa société distincte. Les francophones vivant ailleurs au pays ont autant droit à la distinction que les Québécois!

Le plus chagrinant c'est que les Québécois, nos frères, nos sœurs, nos cousins, nos oncles et nos tantes. J'entendais un sénateur de l'autre côté de la Chambre récemment nous dire: Ah! Il y a des impératifs économiques; les affaires sont les affaires; on a négocié la passation de ces aéroports aux sociétés privées; les contrats sont à peu près conclus; l'encre est sèche; il faut signer, cela presse.

Je suis d'accord que si l'omelette est cuite, il faut passer à autre chose! Mais il ne faut pas perdre l'omelette dans le feu! Vous l'aurez votre omelette mais ne la demandez pas sur le dos des minorités de langues officielles ailleurs au Canada. C'est ce que vous êtes en train de faire en refusant des amendements raisonnables et raisonnés qui ont été avancés de ce côté-ci de la Chambre, non pas pour leur gloriole politique. Ce n'est pas une question de politique partisane, honorables sénateurs. Il n'est pas question que nous fassions un filibuster à tout défaire sur cette question. Vous avez la majorité, vous pouvez nous mettre la corde autour du cou n'importe quand! Je ne vous défie pas de le faire. Ce n'est pas dans cet esprit que je veux prendre la parole aujourd'hui.

Je veux vous faire comprendre que si vous laissez passer cette occasion avec ce projet de loi, vos fonctionnaires seront tentés d'en faire autant avec d'autres projets de loi qui sont sur la table. Cela serait regrettable. On est tellement poigné par le nombril du Québec ces jours-ci que l'on oublie le reste. J'ai eu le bonheur, la joie et le plaisir de grandir dans une société

mixte où pourtant ma culture, ma langue et ma foi étaient reconnues et respectées. Je ne vivais pas au Québec.

J'ai eu le bonheur, le plaisir et l'avantage d'étudier au Québec aussi. Je considère les Québécois comme mes frères et mes sœurs. Mais le Québécois qui laboure sa terre à Ste-Anne de la Pocatière, celui qui travaille dans l'aluminerie de Bécancourt, au Lac Saint-Jean ou ailleurs, ou celui qui est obligé d'aller couper de la «pitoune» pour une grande société, je ne suis pas sûr qu'il est prêt à suivre une certaine façon de penser: que les affaires sont les affaires et que l'on peut laisser les intérêts des minorités de côté.

J'allais dire que lors de la séance du 27 février dernier, un sénateur nous disait: dépêchons-nous à passer ce projet de loi; l'encre est sèche, on veut signer le contrat. Dorval et Mirabel c'est prêt. Il y a des ententes avec Edmonton et il y en a avec d'autres groupes.

Je suis bien d'accord, cela fait éminemment de sens. Mais ce faisant, pourquoi écraser la minorité? Pourquoi dire: signons maintenant et l'on verra ce que l'on pourra faire plus tard pour répondre à vos demandes? Cela a été dit dans cette Chambre et je le regrette infiniment.

La plupart des Québécois (même ceux qui ont vécu dans un milieu minoritaire) n'y ont pas vécu assez longtemps pour savoir ce que c'est qu'être minoritaire dans ce pays. Il faut travailler deux fois plus. Bien souvent, il faut payer plus de taxes et il faut endurer parfois de se faire bafouer, de se faire fermer des portes au nez. On a connu cela mais on l'a enduré. On s'est dit: nous sommes des durs, nous allons passer au travers!

Petit à petit, au cours des ans, on a fait reconnaître nos droits par le gouvernement fédéral et par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Bien des programmes ont été mis sur pied dans d'autres provinces aussi. De la bonne volonté a été manifestée dans à peu près toutes les provinces du Canada vis-à-vis les minorités linguistiques. Mais maintenant le grand chef d'orchestre fédéral dit: on peut dispenser d'acquis, d'avantages linguistiques dans certaines conditions. On est prêt à le faire. Même si on garde les cordeaux sur les entreprises, on est prêt à faire des concessions sur le côté linguistique. Si les droits étaient maintenues ces concessions ne coûteraient rien de plus à ces sociétés qui vont s'emparer des aéroports, qui vont louer et gérer ces aéroports pendant 60 ou 90 ans. Cela ne leur coûtera pas les yeux de la tête, du tout, du tout!

J'ai ajourné tantôt un débat sur une motion du sénateur David et je reviendrai sur ce thème à l'occasion. Pour aujourd'hui je vais me contenter... est-ce que l'on pourrait me dire combien il me reste de temps?

Son Honneur le Président: Huit minutes, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Au comité des transports et des communications, lorsque nous avions accueilli le commissaire aux langues officielles, M. Goldbloom, le 21 novembre 1991, il disait en réponse à une question spécifique du sénateur Molgat... c'est consigné à la page 49 du fascicule numéro 3 du compte rendu des délibérations de ce comité. Le sénateur Molgat a demandé et je cite:

Le sénateur Molgat: Sinon, cela serait en fait une réduction de la *Loi sur les langues officielles* pour les employés certainement dans ces aéroports, n'est-ce pas?